



SOCIÉTÉ BIC

Siège social : 14, rue Jeanne d'Asnières – 92 110 Clichy
Société Anonyme au capital de 192 893 134.70 EUR
552 008 443 R.C.S. Nanterre

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

I. Bilan du précédent programme de rachat d'actions

(du 19 mai 2005 au 24 mai 2006)

Au 24 mai 2006 :

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	0,91%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	3 850 635
Nombre de titres détenus en portefeuille :	460 270
<i>actions affectées à l'attribution d'options d'achat</i>	132 260
<i>actions affectées à la gestion patrimoniale(*)</i>	262 950
<i>actions détenues via le contrat de liquidité</i>	15 000
<i>actions détenues par BIC CORP. en couverture des programmes de stock-options</i>	50 060
Valeur brute comptable du portefeuille (EUR) :	19 863 962,44
Valeur de marché du portefeuille (EUR) :	24 118 148,00

(*) dont 2 950 actions relatives à des options non exerçables au 24 mai 2006 à la suite de départs de salariés du Groupe

du 19 mai 2005 au 24 mai 2006 (y compris via le contrat de liquidité)	Flux bruts cumulés			Positions ouvertes au 24 mai 2006	
	Achats	Ventes	Transferts ⁽¹⁾	Achats	Ventes / Transferts
Nombre de titres	1 075 138	115 735	106 895	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	46,27	50,75	43,72	Néant	Néant
Montants	49 746 365	5 873 294	4 673 059,35	Néant	Néant

⁽¹⁾ Transferts = ventes consécutives à des levées d'options d'achat

100% de ces flux ont été réalisés pour répondre au premier objectif du précédent programme d'achat, c'est-à-dire l'optimisation de la gestion des fonds propres de SOCIÉTÉ BIC.

II. Répartition par objectif des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif

Nombre de titres détenus de façon directe et indirecte : 650 963 représentant 1,29 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus par objectif :

Nombre de titres détenus en portefeuille :	650 963
- <i>actions affectées à l'attribution d'options d'achat</i> :	116 134
- <i>actions affectées à la gestion patrimoniale(*)</i> :	476 068
- <i>actions détenues via le contrat de liquidité</i> :	8 701
- <i>actions détenues par BIC CORP. en couverture des programmes de stock-options</i> :	50 060

(*) dont 2 950 actions relatives à des options non exerçables au 24 mai 2006 à la suite de départs de salariés du Groupe.

III. Nouveau programme de rachat d'actions

- Autorisation du programme : Assemblée ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2006
- Titres concernés : actions ordinaires
- Objectifs

1. dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 10 % de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration,

- pour un montant maximal de 370 millions d'euros, dans les conditions et limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- pour un prix maximum d'achat, hors frais, à 75€.

La présente autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (à l'exception des opérations de fusion, scission ou apport visées au paragraphe 2 ci-après) dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achats d'actions, de l'attribution gratuite d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise ;
- de les annuler en tout ou partie, dans les conditions prévues par les textes en vigueur, au moyen d'une réduction corrélative du capital social, dans la limite de 10 % du capital existant à la date de décision d'annulation, par période de 24 mois ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;

2. dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 5 % de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration,

- pour un montant maximal de 185 millions d'euros,
- pour un prix maximum d'achat, hors frais, à 75€,

et ce, en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Les limites prévues aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus ne sont pas cumulatives et la société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2006 soit jusqu'au 24 novembre 2007

Le Président du Conseil d'Administration
Bruno Bich

Code Isin : FR0000120966 – Code Reuters : BICP.PA
Contact : Relations Investisseurs au +33 1 45 19 52 26
investors.info@bicworld.com